

Guide PRATIQUE : DÉCLARATION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL VIA L'ESPACE CONNECT

Pour déclarer un sinistre en accident du travail et optimiser le traitement de vos dossiers « sinistre », voici le rappel de quelques points importants :

Déclaration d'accident

- Déclarez toujours vos sinistres dans l'application Extranet, accessible via l'Espace Connect (www.ethias.be/connect). Pas encore d'accès ? Rendez-vous sur www.ethias.be/acces-connect.
- Une déclaration suffit : inutile d'envoyer une copie papier ou par email.

Transmission des documents

- Privilégiez toujours la transmission électronique de vos documents via l'application Extranet.
- Ne transmettez chaque document qu'une seule fois pour éviter les doublons.

Certificats d'incapacité et reprises de travail

- Encodez directement les informations dans la rubrique "formulaires".
- Il n'est pas nécessaire d'envoyer/ajouter une copie du certificat.
- Reprise du travail ? Vérifiez si la période d'absence est enregistrée entièrement et correctement.

Notes confidentielles

Complétez cette rubrique en cas de :

- Doutes sur la version des faits.
- Demandes d'enquêtes administratives ou médicales.

- Informations sensibles ne pouvant être communiquées ailleurs. Pour toute autre information (salaire, témoin...), utilisez les formulaires standards.

Remboursement des frais médicaux

- Uploadez les justificatifs directement dans l'Extranet.
- Précisez toujours le bénéficiaire du paiement.
- En cas de tiers payant : prévoyez un délai de traitement plus long.
- Frais administratifs liés aux retards de paiement : à charge de la victime.
- Conservez les documents originaux pendant 3 ans (nous pouvons les réclamer si nécessaire).

Communication avec votre gestionnaire

- Utilisez l'Extranet pour communiquer avec votre gestionnaire concernant une question relative à un dossier.
- Réservez les e-mails directs uniquement aux questions d'ordre général.
- L'Extranet vous permet de suivre votre dossier « sinistre » quand vous le souhaitez, même en l'absence de votre gestionnaire habituel.

Pour toute question, votre gestionnaire reste à votre disposition.

L'équipe Sinistres Accidents du Travail

ETHIAS

Ethias SA • n° d'agrément 196 • voie Gisèle Halimi, 10 • 4000 Liège, est une compagnie d'assurance agréée en Belgique et soumise au droit belge.
www.ethias.be • info@ethias.be RPM Liège • TVA BE 0404.484.654 • IBAN : BE72 0910 0078 4416 • BIC : GKCCBEBB.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS